

LA SPECIALITE PROFESSIONNELLE « PSYCHOPATHOLOGIE ET PSYCHOLOGIE CLINIQUE » : UN NOUVEAU DISPOSITIF INSCRIT DANS UNE LONGUE PRATIQUE DE FORMATION DES PSYCHOLOGUES CLINIENS À LYON

Pascal ROMAN

La réforme des masters, mise en place dans notre Université à la rentrée 2004-2005 pour les deux années de ce cursus de formation qui s'ouvre après l'obtention de la licence confronte à une nouvelle logique pédagogique.

Au plan de la logique « externe », il convient de prendre en compte la révolution des cycles universitaires qu'une telle réforme impose : les diplômes de DEUG et de maîtrise sont en effet appelés à disparaître et, ils ne serviront plus, en tous les cas, de repères pour attester d'un niveau d'études au plan européen. En effet, les seuls trois niveaux de licence, master et doctorat constitueront les références reconnus, permettant également, tout au moins en théorie, des passages facilités entre Universités pour les étudiants qui souhaiteront donner à leur parcours de formation une couleur européenne (l'harmonisation en termes de la généralisation de la semestrialisation des enseignements semestriels et de la définition des E.C.T.C – European Credit Transfer System – qui s'y rapportent doivent aller dans ce sens).

Dans notre Université, comme dans toutes les universités en France, cette réforme a eu un effet important sur l'architecture de nos formations et ce sur deux points principaux :

- création d'une entité pédagogique de formation sur deux ans, devant afficher sa cohérence, en appui sur les Centres de Recherche reconnus par le Ministère de l'Enseignement Supérieur (pour nous le C.R.P.P.C, Centre de Recherches en Psychopathologie et Psychologie Clinique)... même si, pour les quelques années à venir tout au moins, la sélection demeure située à la fin de la première année de master (année + 4)

- regroupement de l'ensemble des formations de master en psychologie (première et deuxième année) sous une mention « Psychologie » du master intitulé de manière beaucoup plus large « Humanités et Sciences Humaines », se déclinant en deux filières, recherche et professionnelle.

Dans le secteur de la psychologie clinique, cette réforme nous a conduit à opérer et défendre un certain nombre de choix, d'une part dans la continuité de nos orientations et d'autre part en donnant une nouvelle forme de notre offre de formation.

Continuité de la formation en psychologie clinique

Nous défendons depuis de nombreuses années, dans la tradition « lyonnaise » d'une psychologie

clinique référée à la métapsychologie psychanalytique, une formation basée sur un triple socle :

- le socle de la théorie, avec des enseignements permettant progressivement, de la première année de licence à la seconde année de master, d'acquérir les fondements des théories du fonctionnement de l'appareil psychique et des processus qui s'y déploient, dans une perspective psychopathologique,

- le socle des méthodologies et de la pratique, permettant de confronter l'étudiant aux terrains et aux outils de la psychologie clinique (stages, enseignements spécifiques) ; dans ce contexte, le partenariat avec les professionnels psychologues est une des priorités de notre département,

- le socle de l'élaboration de sa pratique au regard de la rencontre des terrains cliniques (groupes accompagnant la formation de l'étudiant sur les deux années de master).

Une nouvelle cohérence dans la formation

La réforme des masters a permis de construire une double cohérence :

- au plan du regroupement des formations professionnelles en psychologie clinique (ex-DESS de Psychologie clinique avec ses deux options, Clinique de la formation et Psychologie et psychopathologie cliniques, et ex-DESS Psychologie pathologique et clinique du somatique) dans une seule filière de formation intitulée «

Psychopathologie et psychologie clinique », comportant trois options (voir présentation ci-dessous), Clinique du somatique, Clinique de la Formation et Psychopathologie clinique,

- au plan des passerelles entre les formations professionnelle et recherche, puisqu'un rapprochement des formations et des procédures d'admission permet à un étudiant entrant en seconde année de master, par l'une ou l'autre voie d'accès (recherche ou professionnelle) de « circuler » dans le master entre les deux filières de formation, sous réserve d'un certain nombre de conditions (voir texte ci-dessous).

Dans ce contexte, l'évolution de notre formation peut-être identifiée autour de deux axes principaux :

- l'introduction d'enseignements, dès la première année de master, qui permette de construire une filière de formation cohérente au regard des trois options ouvertes en seconde année (somatique, formation, psychopathologie),
- la mise en place d'enseignements

Adolescence et remaniements psychiques

communs aux filières recherche et professionnelle en seconde année de master (tous les enseignements sont communs pour la première année), centrés d'une part sur l'épistémologie de la recherche et d'autre part sur l'approche d'une théorie de la pratique du psychologue et du soin psychique.

On peut souhaiter que ce « nouveau » dispositif de formation, qui aura bien sûr à construire progressivement les ajustements nécessaires à son efficience (tant du point de vue des étudiants que de celui des professionnels sur les terrains de la pratique clinique), pourra tenir le pari de la pérennisation d'une offre de formation à haut niveau d'exigence, pour accompagner à la professionnalisation de jeunes diplômés reconnus à un haut niveau de compétence.

Pascal ROMAN
Professeur de Psychologie Clinique

FICHE TECHNIQUE

**SPÉCIALITÉ PROFESSIONNELLE
PSYCHOPATHOLOGIE ET PSYCHOLOGIE
CLINIQUE
(MASTER HUMANITÉS ET SCIENCES
HUMAINES, MENTION PSYCHOLOGIE)**

Effectif de la spécialité : 75 étudiants

Direction : Pr. Pascal ROMAN

TROIS OPTIONS DE PARCOURS :
PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE (responsable : Pr. Pascal ROMAN)
CLINIQUE DU SOMATIQUE (responsable Alain FERRANT)
CLINIQUE DE LA FORMATION (responsable : Dominique GINET)

La spécialité professionnelle Psychopathologie et Psychologie Clinique est une formation de psychologie clinique, qui se décline selon trois options de parcours, réunies par un tronc commun d'enseignements :

- option psychopathologie clinique,
- option clinique du somatique,
- option clinique de la formation.

Cette formation ouvre droit au titre de psychologue, sous réserve d'un parcours en psychologie répondant aux exigences des textes en vigueur.

Dans son orientation professionnelle, la spécialité Psychopathologie et Psychologie Clinique et vise à former des psychologues praticiens (accès au titre de psychologue), orienté sur l'élaboration et la mise en œuvre de dispositifs de prévention, d'accompagnement et de soin psychiques dans des secteurs d'activité diversifiés (public et privé) :

- psychiatrique (dans ses structures intra- et extra-hospitalières),
- éducation spécialisée (enfant, adolescent, adulte),

- services de soins somatiques (hôpital général et services de soins spécialisés),
- institutions du secteur judiciaire et pénitentiaire,
- insertion, réinsertion et formation,
- institution caritatives et humanitaires (en France et hors de France).

Cette formation s'inscrit dans une longue tradition de formation de praticiens de la psychologie clinique à Lyon depuis 1951, dans une perspective qui allie une formation généraliste de psychologue clinicien et une formation spécifique en direction de trois champs de pratiques : celui de la psychopathologie clinique, celui de la clinique du somatique, celui de la clinique de la formation.

La démarche de formation prend appui sur la nécessité, pour les étudiants, de l'élaboration de l'écart théorique-pratique ; la confrontation à cette tension (qui s'actualise dans l'articulation entre terrain clinique et Université) engage chacun des acteurs de la formation dans un projet commun, à partir de la différenciation des positions respectives, dès la première année de Master, en appui sur des dispositifs de formation qui mettent en jeu et interrogent cet écart ; la seconde année voit s'accroître ce projet, en direction de la construction d'une identité professionnelle de psychologue clinicien.

Ainsi, la formation, dans sa philosophie et dans son déploiement, repose sur un double étayage :

1 – un appui sur les terrains de pratique, et sur les professionnels psychologues qui contribuent à la formation des étudiants, au sein de l'Université au plan de la formation clinique (accompagnement individuel et groupal des étudiants) et au plan de la transmission des outils de la pratique du psychologue (séminaires), et dans les institutions avec l'accueil des étudiants en stage. Cet accueil est rendu possible par un réseau de liens étroits entre l'équipe pédagogique du Master et les professionnels, dans leur fonction de maître de stage, recouvrant les différentes orientations de la pratique du psychologue clinicien. La participation de ces derniers à l'élaboration des grandes lignes de la formation, ainsi qu'au pilotage du diplôme, constitue une garantie d'une inscription de la formation dans les préoccupations actuelles des terrains de pratique.

2 – un appui sur les équipes de recherche du C.R.P.P.C, ainsi que des équipes avec lesquelles des liens étroits sont engagés (outre un certain nombre d'équipes nationales, on peut mentionner quelques équipes d'Universités étrangères : Université Libre de Bruxelles, université de Montréal, Université Sapienza de Rome ...), afin, d'une part d'assurer à la formation un ancrage au sein des perspectives de recherche les plus récentes, et d'autre part de permettre une articulation proximale avec l'orientation « recherche » de la mention Psychopathologie Clinique et Santé Mentale.

La formation mise en place dans le cadre de la spécialité professionnelle Psychopathologie et Psychologie Clinique doit être considérée comme un moment critique dans un cursus personnel et professionnel. Les moyens de l'élaboration de cette étape consistent dans le travail sur l'expérience clinique, sur la méthodologie et l'approfondissement des connaissances et enfin sur sa propre évolution personnelle et professionnelle. En aucun cas les moyens de formation mis à la disposition des étudiants ne doivent pas être considérés comme ordonnés à la seule obtention du diplôme ; ils ont une visée et une portée sur un plus long terme, qui engage les premières années de la vie professionnelle et, dans une mesure certaine, l'accès même à cette vie professionnelle.

La durée de formation pour la spécialité professionnelle Psychopathologie et Psychologie Clinique est de un an. Une préparation en deux ans peut être accordée, sur demande et justificatifs, aux étudiants salariés ou aux parents de jeunes enfants.

Trois options de parcours constituent cette spécialité :

L'option psychopathologie clinique prépare principalement à l'exercice de la profession de psychologue dans les domaines de la Santé, de la Santé Mentale et de l'Éducation Spécialisée : hôpitaux généraux, services psychiatriques, CAMSP, Services de prévention, consultations médico-psychologiques, établissements d'éducation spécialisée... (45 étudiants chaque année),

L'option clinique du somatique ouvre sur des pratiques de psychologue centrée sur une approche des psychopathologies et une l'approche clinique de la symptomatologie à expression corporelle ou induite par une pathologie corporelle : institutions de soin spécialisées (cancer, soins palliatifs, transplantation...), services médicaux, centres de réadaptation... (15 étudiants chaque année),

L'option Psychologie clinique de la Formation donne accès à un champ professionnel vaste et polyvalent : il vise des situations et des problèmes rencontrés dans le champ des pratiques à visée formative, sous leur versant individuel comme dans les rapports entre les individus et les groupes, institutions, organisations (15 étudiants chaque année).

LIENS STRUCTURELS ENTRE LES SPECIALITES RECHERCHE ET PROFESSIONNELLE

Le noyau commun entre les formations recherche et professionnelle est constitué d'un certain nombre de dispositifs :

- en terme d'enseignements magistraux, avec deux enseignements obligatoires pour chacune des orientations (Théorie de la pratique du psychologue et du soin psychique d'une part, Épistémologie de la recherche d'autre part),
- en terme d'enseignements optionnels transversaux entre les deux orientations,
- en terme d'accompagnement à l'élaboration de la pratique.

Conditions de passage entre les spécialités recherche et professionnelle

Un étudiant titulaire d'un master spécialité recherche ou professionnelle peut solliciter son inscription dans l'autre spécialité.

Tout passage d'une filière de formation à l'autre est soumise à une rencontre permettant d'identifier et de clarifier le cas échéant le parcours du candidat :

- pour un candidat titulaire d'un master professionnel qui souhaite s'inscrire en cursus de master recherche, entretien avec un Directeur de recherche, en appui sur un projet de recherche écrit,
- pour un candidat titulaire d'un master recherche qui souhaite s'inscrire en cursus de master professionnel, entretien avec un tuteur de la spécialité professionnelle, en appui sur un écrit portant sur l'analyse d'une situation clinique.

Au plan des exigences de formation, le passage de la filière professionnelle à la filière recherche implique pour le candidat :

- le suivi des enseignements magistraux spécifiques,
- le suivi d'enseignements optionnels spécialisés de la filière recherche (si non suivis dans le cadre de la filière professionnelle),
- la réalisation d'un mémoire de recherche à partir d'un terrain clinique agréé par le responsable de l'option de parcours de la spécialité recherche (a priori, un terrain clinique du stage professionnel ne peut tenir lieu, en soi, de terrain de recherche).

Au plan des exigences de formation, le passage de la filière recherche à la filière professionnelle implique pour le candidat :

- le suivi des enseignements magistraux spécifiques,
- le suivi d'enseignements optionnels spécialisés de la filière professionnelle (si non suivis dans le cadre de la filière recherche), y compris le suivi d'un groupe annuel d'élaboration de la pratique,
- la réalisation de deux stages professionnels, sous la responsabilité d'un maître de stage psychologue (un seul stage, si le stage de recherche a été réalisée sous la responsabilité d'un maître de stage psychologue, agréé par le responsable de la spécialité professionnelle ainsi que l'élaboration des dossiers de formation qui s'y rapportent).